

## **8. Conclusion**

Dans la plupart des capitales d'Afrique subsaharienne francophone, les processus d'exclusion sociale mettent en évidence de fortes inégalités entre les hommes et les femmes en termes d'accès aux biens et services, aux droits sociaux et aux marchés du travail. A cet égard, la nouvelle dynamique des systèmes sociaux, en général, et des marchés du travail, en particulier, accélérée par les réformes économiques et la dégradation de l'environnement socio-économique, induit des ajustements qui contribuent probablement à accentuer les handicaps que les femmes doivent vaincre pour accéder aux opportunités économiques.

Si l'on admet que le statut social de la femme dépend à la fois de la capacité à contrôler les ressources internes et des opportunités de gains externes, l'examen approfondi de l'une des dimensions de l'exclusion sociale, la participation au marché du travail, révèle la prééminence du modèle «inside-outside». D'une part, la plupart des femmes ont un rôle économique et social secondaire dans les ménages, le statut de chef de ménage féminin étant peu répandu. D'autre part, les familles gérées par des femmes apparaissent plus vulnérables, compte tenu de la moindre activité économique relative de ces dernières et de la structure monoparentale des ménages qui limite les apports économiques potentiels des membres secondaires. Bien que cette situation soit imputable à un ensemble de facteurs sociaux, économiques et techniques, plus ou moins contraignants selon le niveau de développement, elle est en grande partie le reflet d'une moindre dotation des femmes en capital humain.

A cet égard, plusieurs éléments expriment la plus grande précarité relative des femmes en termes de participation au marché du travail. Tout d'abord, les taux d'offre de travail féminin sont environ deux fois moins élevés que ceux des hommes, et, bien que pour l'ensemble des individus ils évoluent selon une courbe en cloche en fonction de l'âge, les taux d'activité relatifs des femmes ont tendance à décliner avec l'âge. Dans ce contexte, les modèles économétriques incorporant les divers segments du marché du travail quant au choix de participation suggèrent que, toutes choses égales par ailleurs, la propension des femmes à participer au salariat, plutôt que d'être inactives, est beaucoup plus faible que pour les hommes. L'inverse prévaut en ce qui concerne l'accès au segment du travail indépendant. En même temps, il semblerait que des femmes très qualifiées, ayant la possibilité d'obtenir des

gains importants, sont susceptibles d'avoir en même temps un salaire souhaité élevé et préfèrent ne pas participer au marché du travail. Ces spécificités féminines expliquent en partie que l'élévation du niveau de vie des ménages soit associée à de meilleures opportunités économiques externes des femmes.

En fait, la plus grande précarité du statut du travail féminin doit être appréhendée en termes de régularité des revenus, de contrôle du travail et de protection. Dans les capitales d'Afrique subsaharienne, alors que le salariat protégé englobe une proportion à peu près équivalente d'hommes et de femmes, l'emploi indépendant marginal et le salariat non protégé constituent un mode privilégié de participation des femmes au marché du travail. Par ailleurs, bien que les niveaux du chômage féminin et masculin soient comparables et inversement reliés au niveau de vie, une plus grande vulnérabilité des femmes en termes de chômage marginal, de chômage de longue durée et de capacité de sortie du chômage est observée ; un tel phénomène apparaît préoccupant dans la mesure où la plupart des femmes au chômage s'insèrent pour la première fois sur le marché du travail. A cet égard, l'ampleur des taux de chômage marginal féminin suggère une auto-exclusion du marché du travail, inhérente à des contraintes économiques et sociales, génératrice de manques en termes de gains, et de considération sociale et privée.

Cette situation explique probablement la faible productivité du travail féminin, l'inégalité relative selon le genre et l'existence de profils âge-revenus — salaires ou profits — beaucoup plus plats pour les femmes par rapport aux hommes. A cet égard, un différentiel brut de salaires en faveur des hommes de 30 à 50 pour cent semble prévaloir au niveau de l'ensemble du système productif urbain ; mais, l'existence d'un écart net de salaires selon le genre — encore substantiel et non explicable par les dotations individuelles — observable dans trois capitales, pourrait être l'expression d'une certaine discrimination à l'encontre des femmes sur le marché du travail. Certes, la situation des femmes salariées apparaît parfois plus favorable que celle des hommes. Cependant, lorsque c'est le cas, d'une part, l'essentiel du différentiel brut de salaires s'explique par la structure des caractéristiques et des occupations des individus ; d'autre part, l'écart brut des salaires nominaux a diminué dans le temps et s'est accompagné d'un déclin plus rapide des gains réels féminins — en particulier dans le secteur semi-public — que ceux de leurs homologues masculins — à qualité constante des individus et des entreprises. En fait, l'exercice d'un travail indépendant influence davantage la précarité des femmes en termes de revenus. Par exemple, dans le milieu informel urbain ivoirien, un écart brut de profits de 146 pour cent en faveur des hommes a été observé, la moitié seulement de cette différence étant

expliquée par les dotations des micro-entreprises et les caractéristiques des entrepreneurs. C'est d'ailleurs le faible rendement du travail féminin — compensé en partie par une rentabilité du capital plus élevée — qui est largement à l'origine du différentiel de profits entre les hommes et les femmes. En outre, à occupation identique, les gains des femmes sont moins élevés par rapport à ceux de leurs homologues masculins.

Dans ces conditions, il n'est pas réellement surprenant de constater que, dans la plupart des capitales, les indicateurs de pauvreté soient beaucoup plus défavorables dans les ménages gérés par une femme que dans ceux ayant un homme à leur tête. Malgré tout, le processus d'ajustement s'est effectué sans choc majeur, les structures sociales, les habitudes africaines et le développement de stratégies de survie spécifiques — transferts internes et externes surtout dans les ménages gérés par une femme — ayant amorti l'impact social de la crise.

Sans aucun doute, cette plus grande fragilité des femmes sur le marché du travail est en grande partie le résultat de leur moindre probabilité d'accès à l'instruction, en particulier au deuxième cycle du secondaire. Sur ce point, l'analyse suggère à la fois espoir et inquiétude. En effet, bien que l'accès des femmes au système éducatif soit influencé par un ensemble de facteurs — en particulier, le statut social des parents — le revenu du ménage joue un rôle prépondérant, d'autant que les élasticités des probabilités de choix des femmes par rapport au revenu apparaissent supérieures à celles des hommes. En réalité, certaines situations exhibent une croissance du ratio des probabilités de non accès au deuxième cycle des femmes et des hommes avec le niveau de vie du ménage, ce qui signifie qu'en l'absence de politiques d'éducation appropriées, maintes femmes sont susceptibles de constituer majoritairement le groupe des exclus du système éducatif. Une telle situation apparaît paradoxale dans la mesure où les investigations économétriques démontrent, en même temps, que l'éducation des femmes influence, d'une part, négativement la fécondité cumulée et, d'autre part, positivement la qualité des enfants — repérée par le nombre d'années d'instruction normalisées. Dans ces conditions, même si la véridicité de ce résultat est plus probable en milieu urbain, un meilleur accès des femmes au système éducatif pourrait induire, au cours des années futures, une moindre croissance de la population active, elle-même associée à un rehaussement du capital humain par individu employé.

Mais, les dotations en capital humain des femmes, la structure du marché du travail et l'incidence de la société traditionnelle structurent leur carrière professionnelle, et favorisent des points sur le marché du travail beaucoup plus vulnérables en termes de statuts d'emploi que ceux des hommes. Non

seulement la probabilité des femmes d'accéder au salariat, plutôt qu'au travail indépendant, est plus faible que pour les hommes, mais également — malgré l'existence d'une solidarité familiale permettant l'accès au capital — leurs chances d'intégrer les sous-groupes évolutifs du secteur informel sont plus limitées que pour ces derniers. Par ailleurs, cette plus grande vulnérabilité relative du travail féminin ne s'amenuise que faiblement au cours de la carrière professionnelle, les taux de rétention en termes de travail précaire demeurant substantiels et plus élevés que pour les hommes. De ce fait, la plus faible mobilité du travail féminin par rapport à celle du travail masculin — environ deux fois moins forte — est probablement l'expression d'une segmentation du marché du travail.

Ainsi, dans les capitales africaines, malgré la diversité des situations et les nombreuses exceptions, le statut de la femme — notamment mariée — demeure socialement fragile, en l'absence de possibilité réelle de contrôle des ressources au sein du ménage et d'opportunités de gains, ce qui accentue les risques de pauvreté et de moindre accès aux besoins de base. Une telle situation exige une profonde réflexion quant aux possibilités de mieux associer les femmes au processus de développement. Dans ce contexte, le réalisme induit un optimisme modéré. En effet, il existe de puissants facteurs susceptibles de freiner la promotion de la femme, même en milieu urbain. A cet égard, trois d'entre eux apparaissent déterminants. Premièrement, la crise économique accroît les tensions sur le marché du travail, exacerbe la concurrence pour accéder aux emplois disponibles et raréfie les actifs productifs. De ce fait, non seulement les femmes ont des opportunités de gains plus limitées, mais également elles doivent surmonter des handicaps supplémentaires pour accéder au marché du travail. Par exemple, la réduction de la dépense publique diminue à la fois les chances des femmes d'accéder au salariat et l'ampleur de la solidarité familiale quant à l'accès au capital pour l'exercice d'un travail indépendant. De même, l'absence de croissance économique limite les possibilités en matière de redistribution et de dépenses sociales. Deuxièmement, même en milieu urbain, la société traditionnelle — notamment dans les pays musulmans — constitue un frein à l'émancipation de la femme. Certes, les apparences peuvent parfois suggérer que l'inégalité selon le genre constitue une préoccupation majeure ; mais, le poids des valeurs traditionnelles demeure tel que dans maintes situations l'aversion pour l'inégalité entre les hommes et les femmes est vraisemblablement nulle. A cet égard, Etounga-Manguelle évoque le «totalitarisme de la famille lignagère»

africaine et «l'écrasement total» des femmes<sup>1</sup>. Bien que ses observations soient surtout appropriées au secteur rural, elles ne manquent pas d'intérêt en milieu urbain. En effet, il indique que la «dépendance [de la femme] à l'égard de l'homme s'est intensifiée avec l'introduction des cultures dites de rente dont la vente, assurée par des hommes, constitue la seule source de revenus. Pour avoir accès aux biens de consommation indispensables et non produits par elle, 'la femme doit littéralement faire la manche à l'homme, seul intendant de la bourse familiale'. Les femmes n'accèdent ni aux comptes bancaires, ni au crédit, ni à la propriété. Elles n'ont pas droit à la parole... En Afrique comme ailleurs, le degré d'émancipation des femmes est le meilleur instrument de mesure pour jauger le niveau social et politique atteint par une société. Sans une femme africaine, libre et responsable, il n'y aura jamais d'homme africain debout. Il est temps de le réaliser»<sup>2</sup>. Troisièmement, l'absence de volonté politique quant à la réduction des inégalités selon le genre constitue un autre facteur de blocage important. Certes, en Afrique plus que partout ailleurs, les ressources disponibles et la capacité administrative sont limitées. Mais, sans la mise en œuvre de stratégies étatiques appropriées, volontaristes, et déconnectées des réminiscences permanentes des valeurs traditionnelles, de la préoccupation de survie des régimes politiques et de l'action prédatrice des groupes de pression, il est vain d'espérer une réduction significative des inégalités entre les hommes et les femmes.

Ainsi, compte tenu de l'incidence — variable selon les pays — des trois facteurs précédemment avancés, il est probable que l'évolution du système social africain sera lente, et que les changements quant au statut social et économique de la femme s'inscriront dans le cadre d'un long processus structurel, impliquant des ajustements complexes et difficiles. Néanmoins, un tel contexte ne doit pas sous-estimer les motifs d'espérance et les possibilités d'accélérer le rythme des changements nécessaires. Premièrement, la communauté internationale et de nombreuses institutions nationales ou locales s'efforcent d'infléchir les politiques en direction de la promotion féminine. En particulier, la stratégie du Pnud<sup>3</sup>, axée autour de l'élimination des discriminations juridiques<sup>4</sup>, la modification des normes sociales et

---

<sup>1</sup> Etounga-Manguelle [1990].

<sup>2</sup> Etounga-Manguelle [1990], pp. 88-89.

<sup>3</sup> Pnud [1995].

<sup>4</sup> En particulier, 41 pays membres de Nations unies n'ont pas encore signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par les Nations unies en 1979.

institutionnelles<sup>5</sup>, la fixation d'un seuil de 30 pour cent pour la participation des femmes, et la promotion de programmes clés pour offrir de nouvelles opportunités<sup>6</sup>, constitue une orientation majeure, susceptible d'influencer considérablement, directement ou indirectement, les politiques nationales. Deuxièmement, les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, suggérées un peu partout en Afrique et appuyées par maintes institutions internationales, constituent un cadre conceptuel favorable pour améliorer les opportunités des femmes. Dans ce contexte, les résultats de la présente recherche incitent à privilégier plusieurs actions. En premier lieu, il importe d'accroître substantiellement l'accès des jeunes filles au système éducatif. Un tel objectif exige des actions fortes et continues, par exemple, la réduction drastique des dépenses d'éducation privées, l'allocation au secteur éducatif des moyens nécessaires<sup>7</sup> et le développement de l'information en matière de contraception. En deuxième lieu, le système de la formation professionnelle féminine doit être profondément amendé. Les filières techniques du système formel doivent être systématiquement encouragées au détriment des formations pléthoriques — par exemple, le secrétariat — dont les débouchés sont de plus en plus restreints, tandis que les possibilités d'apprentissage et de stages dans les entreprises du secteur moderne, privé et public, doivent être explorées. Dans la plupart des pays d'Afrique, l'apprentissage dans les grandes entreprises est inexistant ; or, il devrait être possible de mettre sur pied, dans certaines branches, un système d'incitations permettant le développement de ce type de formation pour les jeunes filles, notamment celles qui s'insèrent pour la première fois sur le marché du travail. En troisième lieu, et corrélativement, l'accès au capital doit être fortement facilité pour les jeunes filles qui cherchent à créer leur entreprise, en particulier lorsqu'il s'agit d'accéder à des segments de marché nouveaux et ayant des perspectives réelles de développement. De même, compte tenu de

---

<sup>5</sup> Elargissement du concept de service public, modification des incitations en matière de fiscalité et de sécurité sociale, modification des lois relatives à la propriété, aménagement des horaires flexibles, amélioration de l'information concernant le travail des femmes et évaluation du travail non rémunéré, etc.

<sup>6</sup> En matière d'éducation, de droits à la santé, d'accès au crédit, notamment les personnes défavorisées, d'accès à tous aux services sociaux élémentaires, de protection de la santé maternelle, et de programmes de lutte contre la pauvreté, etc.

<sup>7</sup> Par exemple, au Bénin, l'accès des filles à l'école est gratuit. Or, les établissements scolaires doivent assurer eux-mêmes leurs dépenses de fonctionnement à l'aide des droits d'inscription. De ce fait, les chefs d'établissement inscrivent prioritairement les garçons.

la productivité élevée du capital, les femmes qui exercent un emploi indépendant doivent pouvoir bénéficier, sous certaines conditions, d'un surcroît de capital. A cet égard, le système bancaire classique étant inadapté, des formules nouvelles sont à promouvoir. En quatrième lieu, les emplois sociaux, probablement temporaires mais permettant un premier contact avec la vie professionnelle, liés au système éducatif ou sanitaire doivent être développés, en particulier pour les jeunes filles sans formation et au chômage. En cinquième lieu, l'organisation des femmes — associations, syndicats, etc. — doit être explicitement appuyée — financièrement et institutionnellement — tant par les pouvoirs publics que par la communauté internationale.

Ainsi, même en milieu urbain africain, malgré la prééminence tenace du préjugé masculin et les réminiscences des valeurs traditionnelles, les femmes accèderont de plus en plus fréquemment à de meilleures opportunités économiques et seront en mesure de mieux contrôler les ressources internes du ménage. Cette évolution du statut de la femme est non seulement inéluctable, mais également souhaitable, même si ce processus s'inscrit dans le long terme et si beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour réduire les disparités selon le genre. L'éradication de la pauvreté est illusoire sans une meilleure participation des femmes au développement, en général, et au marché du travail, en particulier, tant en milieu urbain que dans les zones rurales.